
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, 9 h 30

Séance tenue le mercredi 28 janvier 2026 – 9 h 30 salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais (**par téléconférence**), M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N° 1 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02) :

M. François Limoges, M. Giovanni Rapanà, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Diana Varela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Avant de débiter les travaux, Mme Rossi mentionne la 35^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, qui débitera le 1^{er} février prochain.

À cette occasion, elle indique que plusieurs activités seront organisées pour souligner les diverses contributions des communautés noires à travers la province. Elle rappelle qu'à Montréal, le Mois de l'histoire des Noirs se tiendra cette année sous le thème « Élevons nos voix ensemble » et qu'une programmation riche est proposée par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs en association avec la Ville de Montréal, afin de célébrer les contributions des communautés noires pour le développement de notre ville.

Chantal Rossi enchaîne et félicite le directeur du Service du développement économique de la Ville de Montréal, M. Dieudonné Ella Oyono qui fait partie des personnalités lauréates de cette 35^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs. Elle termine en invitant la communauté montréalaise à découvrir la programmation complète qui met en lumière toutes ces contributions et célèbre une histoire marquée par la résilience.

Par la suite, elle invite les membres du conseil à observer une minute de réflexion.

Enfin, la présidente du conseil remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

01 - Période de questions du public

À 9 h 41, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 <u>Question de :</u> Martin Lalonde	Comment justifier la coupure budgétaire annoncée dans la gestion des immeubles en matière d'accessibilité universelle? / Est-ce que l'Administration va voter en faveur de l'amendement proposé afin d'augmenter les sommes au budget en matière d'accessibilité universelle?
<u>Réponse de :</u> Christine Black	
2 <u>Question de :</u> Charles Boutet-Graneau	Quelle place occupe les jeunes avec besoins particuliers dans les camps de jour? / Est-ce qu'une évolution de ces programmes est prévue pour soutenir ce besoin?
<u>Réponse de :</u> Christine Black	
3 <u>Question de :</u> Christiane Forget	En référence au report des sommes budgétaires en matière d'accessibilité universelle : pourquoi les personnes en situation de handicap devraient attendre jusqu'en 2028 pour faire valoir leur droit? / Qui assumera les impacts de cette absence de fonds jusqu'en 2028?
<u>Réponse de :</u> Christine Black	
4 <u>Question de :</u> Robert Edgar	Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour que les personnes en situation d'itinérance aient un lit pour dormir la nuit et un endroit le jour pour se réchauffer? / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
5 <u>Question de :</u> Christophe Verrier	Comment expliquer une baisse de 94 % des sommes allouées à la gestion des immeubles vacants par rapport au budget de l'an passé? / Aimerais savoir ce qui va se passer avec ces immeubles, avec un montant de 146 000 \$ prévu au budget, qu'est-ce qui peut être fait avec les bâtiments excédentaires?
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun Claude Pinard	
6 <u>Question de :</u> Daniel Gonzalez Acosta	But du budget de l'Administration : est-ce une responsabilité fiscale, est-il désavantageux pour les usagers-ères du transport collectif? / Présente l'exemple des salaires des agents qui contrôlent les titres de transport et demande quels seront les changements l'an prochain à ce sujet
<u>Réponse de :</u> Aref Salem	

À 10 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Chantal Rousseau</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Bonjour, je m'appelle Chantal Rousseau et je suis très contente des pistes cyclables à Montréal, j'aimerais même qu'on les prolonge. Je me déplace à vélo, tout comme mes deux filles ados pour aller à l'école. Ma question : présentement, je ne prend pas la piste sur Henri-Bourassa car elle ne se rend pas à la station du REM. Est-ce que vous prévoyez prolonger la piste jusqu'à la station du REM de façon sécuritaire et au-delà, comme c'était prévu dans les plans? Merci, Chantal Rousseau</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Charles Gao</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>Le budget prévoit la suppression de 1000 postes alors que les besoins en services publics continuent de croître, d'autant plus que la ville s'agrandit. Comment comptez-vous répondre à ces besoins (qui ne disparaîtront pas si vous licenciez ces personnes, qui se retrouveront alors au chômage) sans sous-traiter ces postes et augmenter les coûts pour les Montréalais (comme c'est le cas pour d'autres services municipaux qui ont été privatisés?)</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Lucien Blais</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>En octobre 2022, dans la décision Luamba contre le Procureur général du Québec, la Cour supérieure a décidé que les interceptions au hasard par les membres d'un corps policier sont inconstitutionnelles au Québec et portent atteinte à plusieurs droits constitutionnels de manière injustifiable. Cette décision a été confirmée par la Cour d'appel du Québec et est maintenant étudiée par la Cour suprême du Canada qui devraient rendre sa décision dans les prochains mois. Considérant le fait qu'une action collective a été déposée contre la Ville de Montréal et que la Cour supérieure l'a condamnée à indemniser chaque personne victime de profilage racial interpellée par les agents du SPVM entre 2017 et 2019, l'administration a-t-elle évalué à combien se chiffrait le montant total de ces indemnités? Si oui, quel serait ce montant approximatif? Question additionnelle: Où est-ce que cette importante dépense est prévue et répartie dans le Budget 2026 et/ou au PDI 2026-2035 de l'administration?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Maciej Jakub Swiderski</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Bonjour Mme la Présidente, Je ne suis pas en mesure de retrouver le soutien financier que la Ville donne pour le maintien du registre des loyers. Est-ce que la Ville continuera à soutenir financièrement cette initiative dans le budget 2026 ? Merci ! Maciej Jakub Swiderski</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Claude Barbier</p> <p><u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Bonjour, il est très inquiétant de constater que le budget du programme d'accessibilité universelle sera réduit de 88,2 % en 2026. Puis, en 2027, que ce montant passera à 0. L'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités et d'une expérience de qualité, de manière autonome. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place pour démontrer que l'accessibilité universelle est importante et est une priorité.</p>

<p>6 <u>Question de :</u> Carole Lamontagne <u>Réponse de :</u> Andréanne Moreau</p>	<p>Nous subissons des nuisances sonores de la part des musiciens ambulants plus de six mois par an ""performant" sur la Place-G-Godin. Les tenanciers de bar pour les mêmes raisons ont droit à une subvention de l'arrondissement afin d'insonoriser leur établissement mais pas Nous. AGISME systémique ? OUI</p>
<p>7 <u>Question de :</u> David Gamper <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Comme discuté ce matin avec Madame Rousseau-Bélanger, le projet du Parc-nature de l'écoterritoire de la Falaise représente une occasion unique qui pourrait disparaître de recréer des liens entre les communautés, d'accroître la bio-connectivité, de préserver les écosystèmes et d'offrir un accès à la nature aux communautés défavorisées, d'attirer des start-ups spécialisées dans les technologies vertes et de créer un élément clé du réseau vert-bleu qui se forme à travers Montréal. Compte tenu du large consensus en faveur du Parc-nature parmi les citoyens, les députés provinciaux et fédéraux, les conseillers municipaux, les organisations environnementales, etc., allez-vous accélérer le projet et allouer les finances nécessaires pour un début de construction au plus tard en 2027, d'autant plus que les sites sont en état de dégradation environnementale et que des fonds sont désormais disponibles auprès du gouvernement canadien et risquent d'être perdus en raison des retards ?</p>
<p>8 <u>Question de :</u> Paul Racette Dorion <u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>Bonjour, J'ai posé une question à la commission sur les finances, mais je n'ai pas obtenu de réponse claire. Je me réessaie donc. Les montants dédiés au projet de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village pour 2026 et 2027 ont été réduits de manière importante, soit plus de 40 M\$ retranchés sur ces deux années. Est-ce que l'échéancier du projet sera modifié ? Est-ce que les travaux seront étirés dans le temps, ce qui risque de compliquer la vie des commerçants ? Sinon, comment expliquer ces écarts importants entre le PDI précédent et le PDI actuel?</p>
<p>9 <u>Question de :</u> Sophia M <u>Réponse de :</u> Benoit Langevin</p>	<p>Si quelques-uns des enjeux principaux de votre parti sont la réduction de la criminalité et de l'itinérance, et que ces problèmes sociaux ont comme solutions étudiées et testées d'investissement public et communautaire, quel est (1) l'intérêt d'augmenter le budget policier et (2) de faire affaire aux investisseurs privés pour résoudre ces problématiques?</p>
<p>10 <u>Question de :</u> Jérôme Saunier <u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Bonjour, lors de la présentation du budget, vous avez déclaré que celui-ci vise à investir dans notre qualité de vie et à faire de Montréal une ville tournée vers l'avenir. Cependant, vous avez coupé le Programme d'accessibilité universelle, qui permet aux arrondissements d'améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux. Le financement de 3 millions par an va tomber à 354 000 \$ cette année et à zéro en 2027. En tant que Montréalais à mobilité réduite qui rencontre des obstacles en permanence en raison du manque d'accessibilité, je ne pense pas que cette orientation budgétaire va permettre d'investir dans ma qualité de vie, ni dans celle des familles qui bénéficient de l'accessibilité universelle, ni dans celle des Montréalaises et Montréalais qui perdront leur mobilité à l'avenir. Question : comptez-vous rétablir le financement? Sinon, pourquoi? Merci.</p>

La question 11 a déjà été répondue

12 <u>Question de :</u> Clément Badra <u>Réponse de :</u> Christine Black	Vous vous vantez d'avoir présenté un budget équilibré, mais des programmes importants pour l'inclusion de la diversité montréalaise ont été drastiquement coupés. Le programme en accessibilité universelle et le PAUI ont vu respectivement des coupes de 88% et 29% dès la première année de votre administration. Comment allez-vous assurer que la ville continue à avancer dans son plan en accessibilité universelle de 2024-2030 sans moyen financier conséquent, et vous êtes-vous assuré que des projets ne soient pas arrêtés à cause de ces coupures.
13 <u>Question de :</u> Geneviève Jannelle <u>Réponse de :</u> Jean François Lalonde	Bonjour! Cet hiver, malgré des conditions climatiques plus difficiles que jamais, nous n'avons jamais été aussi nombreux à poursuivre à vélo durant l'hiver. Cependant, je note chaque jour une différence évidente entre le déneigement de Rosemont par rapport à Villeray. Même sur le REV St-Denis, on passe toujours d'une belle piste déneigée à un amas négligé quand on arrive à Jean-Talon vers le Nord. Même chose pour la piste Chateaubriand et la différence est flagrante sur St-Dominique. Pourquoi est-ce que Villeray fait autant piètre figure par rapport à l'arrondissement voisin? Et y aurait-il moyen d'apprendre d'eux, car ils font manifestement très bien les choses?
14 <u>Question de :</u> Thang Tran <u>Réponse de :</u> Aref Salem	Hello, I am sending in a question concerning the state of many metro stations in Montreal. As time goes on, more and more of Montreal's metro stations are left in the state of disrepair. Many riders have complained that the stations are outdated and crumbling. Montreal's metro stations are also technologically behind the new REM stations with no platform screen doors that prevent accidents and items falling into the track. With the expansion of the Blue Line, I am asking if there are future plans to renovate and upgrade the metro stations so that they are more comparable to the quality of the REM. The Montreal metro is the pride of the city and it is disheartening to see it crumble.
<i>La question 15 a déjà été répondue</i>	
16 <u>Question de :</u> Sue Stacho <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	Félicitations pour votre victoire électorale. Le Grand Parc de l'Ouest est le fruit de décennies de mobilisation de Sauvons l'Anse-à-l'Orme, de la Coalition verte et de l'ancienne administration montréalaise. Sa création repose sur la prise de conscience que sa valeur écologique dépasse largement celle d'un projet immobilier. Madame la mairesse, votre administration s'engagera-t-elle clairement à utiliser tous les outils juridiques, financiers et réglementaires à sa disposition, y compris les échanges de terrains, l'article 245 du projet de loi 39 et les sources de financement pour la conservation et l'atténuation des changements climatiques, afin d'assurer la protection permanente de l'ensemble du Grand Parc de l'Ouest, y compris les terrains privés d'Anse-à-l'Orme ? Les Montréalais ont besoin d'un leader qui s'engage à préserver l'intégrité du Grand Parc. Nous sommes prêts à travailler ensemble pour garantir cet héritage aux générations futures.

17
Question de :
 Robin Boisvert

Réponse de :
 Alan DeSousa

Il y a une brisure dans le lien cyclable sur la promenade de la commune, entre la piste cyclable Berri et la piste qui continue vers le canal Lachine.

Lorsqu'on arrive par la piste cyclable sur Berri vers le sud qui arrive au vieux port et tourne à droite sur la rue de la commune, on se retrouve face à un panneau qui indique qu'on doit marcher à côté de notre vélo pendant plusieurs coins de rues, entre la rue du quai de l'horloge et la rue St-Gabriel. La carte du réseau cyclable indique que c'est un sentier polyvalent, donc on a le droit de rouler à vélo. il y a un fort risque de collision pour les cyclistes/piétons

Pourriez-vous compléter la piste cyclable avec une indication claire sur le sol à cet endroit? La portion sur le bord sud de la promenade pourrait être réservée aux vélos?

On pose la question depuis + de 5 ans et rien ne change. S'il y a des enjeux avec le vieux-port qui est de juridiction fédérale, pourriez vous vous parler svp? Ça peut être réglé pour ce printemps svp?

18
Question de :
 Renaud Boulay

Réponse de :
 Luis Miranda

Klaxon au déneigement : Quand allez-vous changer votre méthode de déneigement.

Entendre klaxonner le matin à 6.30 et durant toute la journée, il serait de passer à autre chose..Merci.....30

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 10 h 37. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 38, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de :
 Ericka Alneus

Réponse de :
 Soraya Martinez Ferrada

Budget 2026 : comment expliquer l'augmentation des taxes foncières de 3,8 % surtout en considérant les locataires en période de crise du logement? / Reformule sa question en insistant sur la tranche de la population montréalaise qui peine à boucler son budget

Question de :
 Marie Plourde

Réponse de :
 Soraya Martinez Ferrada

Budget 2026 : comment s'assurer que l'Administration base ses décisions sur la science et les experts reconnus dans leur domaine? / Commentaire

Question de :
 Sarah V. Doyon

Réponse de :
 Soraya Martinez Ferrada
 Alan DeSousa

Budget 2026 : comment l'Administration compte réduire la dépendance à l'auto solo? / Reformule sa question en insistant sur tous les impacts de cette dépendance, notamment les répercussions environnementales et sociales

Question de :
 Alex Norris

Réponse de :
 Claude Pinard

Budget 2026 : est-ce que l'Administration va retirer la fiche *Provisions* de 152 M \$ en les investissant à des projets concrets? / Reformule sa question

Question de :
Véronique Fournier

Budget 2026 : comment l'Administration peut expliquer le montant de 152 M \$ dans la fiche *Provisions?*/ Quelles seront les priorités de l'Administration pour cette somme et quels seront les mécanismes de transparence et de suivi au regard de ces projets?

Réponse de :
Claude Pinard

Question de :
Christopher McCray

Budget 2026 : comment l'Administration peut justifier les coupes dans le réseau cyclable et demande d'expliquer l'impact sur la dépendance à l'auto solo?

Réponse de :
Claude Pinard

À 11 h 09,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de :
Christopher McCray

Budget 2026 : reformule sa question en insistant sur l'inégalité entre les quartiers au niveau du réseau cyclable

Réponse de :
Alan DeSousa

Question de :
Élise Tanguay

Budget 2026 : pourquoi l'Administration renonce au levier public pour bâtir du logement social et abordable à long terme et pourquoi se tourner vers le privé? / Questionne le bilan du Règlement pour une métropole mixte (RMM) et le montant recueilli de 66 M \$ versus 43 M \$

Réponse de :
Caroline Braun

Question de :
Cathy Wong

Budget 2026 : questionne l'augmentation des taxes foncières à 3,8 % au regard de l'engagement à maintenir l'augmentation des taxes foncières à la hausse de l'inflation / Reformule sa question en insistant sur la capacité de payer de la population montréalaise

Réponse de :
Claude Pinard

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 11 h 22.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 11 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0107

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin de regrouper l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

08 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

À 11 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM26 0108

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'Opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

30 – Administration et finances

À 11 h 50 la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 11 h 50,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

À 11 h 52, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques instants.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux à l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

À 12 h 42, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, 9 h 30

Séance tenue le mercredi 28 janvier 2026 – 14 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais (**par téléconférence**), M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela (**par téléconférence**), Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N° 2 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02) :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N° 3 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02) :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02) :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 42.01 :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

CM26 0109

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0038;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14\$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 \$, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services. »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement n° 1.

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement n° 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M\$ pour l'année 2026; 11 M\$ pour l'année 2027; 11 M\$ pour l'année 2028; 11 M\$ pour l'année 2029; 11 M\$ pour l'année 2030 ; et 55 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M\$ pour l'année 2026; 10,542 M\$ pour l'année 2027; 35,190 M\$ pour l'année 2028; 22,954 M\$ pour l'année 2029; 21,602 M\$ pour l'année 2030; et 16,293 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M\$ pour l'année 2026; 4 M\$ pour l'année 2028; 3,199 M\$ pour l'année 2029; 3,45 M\$ pour l'année 2030; et 15 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M\$ pour l'année 2026.*
- *Retirer 5,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)» (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M\$ pour l'année 2026; 1,1 M\$ pour l'année 2027; 2,3 M\$ pour l'année 2028; 1,2 M\$ pour l'année 2029; et 0,45 M\$ pour l'année 2030.*
- *Retirer 15,786 M\$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M\$ pour l'année 2026; 3,418 M\$ pour l'année 2027; 6,223 M\$ pour l'année 2028. »*

Un débat s'engage sur l'amendement n° 2.

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit sur l'amendement n° 2.

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beaugard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 2 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :

- Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M\$ pour l'année 2026; 26,898 M\$ pour l'année 2027; 30 M\$ pour l'année 2028; 30 M\$ pour l'année 2029; 28,102 M\$ pour l'année 2030; et 160 M\$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».
- Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M\$ pour l'année 2026; 5,750 M\$ pour l'année 2027; 3,695 M\$ pour l'année 2028; 14,6 M\$ pour l'année 2029; 12,006 M\$ pour l'année 2030; et 22,150 M\$ pour la période 2031-2035.
- Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M\$ pour l'année 2026; 3,171 M\$ pour l'année 2027; 4,172 M\$ pour l'année 2028; 4,880 M\$ pour l'année 2029; 7,858 M\$ pour l'année 2030; et 33,429 M\$ pour la période 2031-2035.
- Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 \$ pour l'année 2026; 830 000 \$ pour l'année 2027; 1,5 M\$ pour l'année 2028; 2,33 M\$ pour l'année 2029; 13,652 M\$ pour l'année 2030; et 14,758 M\$ pour la période 2031-2035.
- Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M\$ pour l'année 2026; 4,065 M\$ pour l'année 2027; 18,318 M\$ pour l'année 2028; 20,071 M\$ pour l'année 2029; 27 M\$ pour l'année 2030; 30,841 M\$ pour la période 2031-2035.
- Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.
- Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M\$ pour l'année 2026; 39,257 M\$ pour l'année 2027; 45,829 M\$ pour l'année 2028; 42,789 M\$ pour l'année 2029; 53,179 M\$ pour l'année 2030; et 286,976 M\$ pour la période 2031-2035.
- Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M\$ pour l'année 2026; 12 M\$ pour l'année 2027; 20,302 M\$ pour l'année 2028; 22,62 M\$ pour l'année 2029; 28,861 M\$ pour l'année 2030; et 200 M\$ pour la période 2031-2035.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- Retirer 151,6 M\$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M\$ pour l'année 2026; 15,16 M\$ pour l'année 2027; 15,16 M\$ pour l'année 2028; 15,16 M\$ pour l'année 2029; 15,16 M\$ pour l'année 2030; et 75,8 M\$ pour la période 2031-2035.
- Retirer 53,430 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.

- Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souigny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M\$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000\$ en 2027; 10,5 M\$ en 2028; 18,664 M\$ en 2029; 13,664 M\$ en 2030; et 89,039 M\$ pour la période 2031-2035.
- Retirer 50,984 M\$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M\$ pour l'année 2026; 5,125 M\$ pour l'année 2027; 10,245 M\$ pour l'année 2028; 12,291 M\$ pour l'année 2029; 6,508 M\$ pour l'année 2030; et 14,159 M\$ pour la période 2031-2035.
- Retirer 55,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M\$ pour l'année 2026; 9,9 M\$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M\$ pour l'année 2029; et 10,05 M\$ pour l'année 2030. »

Un débat s'engage sur l'amendement n° 3.

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 3 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pausé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1253074012

CM26 0110

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0035;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14\$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 \$, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services. »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement n° 1.

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement n° 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

- Votent en faveur:** Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beaugard (24)
- Votent contre:** Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
- Résultat:** En faveur : 24
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M\$ pour l'année 2026; 11 M\$ pour l'année 2027; 11 M\$ pour l'année 2028; 11 M\$ pour l'année 2029; 11 M\$ pour l'année 2030 ; et 55 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M\$ pour l'année 2026; 10,542 M\$ pour l'année 2027; 35,190 M\$ pour l'année 2028; 22,954 M\$ pour l'année 2029; 21,602 M\$ pour l'année 2030; et 16,293 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M\$ pour l'année 2026; 4 M\$ pour l'année 2028; 3,199 M\$ pour l'année 2029; 3,45 M\$ pour l'année 2030; et 15 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- Retirer 99,228 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M\$ pour l'année 2026.
- Retirer 5,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M\$ pour l'année 2026; 1,1 M\$ pour l'année 2027; 2,3 M\$ pour l'année 2028; 1,2 M\$ pour l'année 2029; et 0,45 M\$ pour l'année 2030.
- Retirer 15,786 M\$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M\$ pour l'année 2026; 3,418 M\$ pour l'année 2027; 6,223 M\$ pour l'année 2028. »

Un débat s'engage sur l'amendement n° 2.

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit sur l'amendement n° 2.

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 2 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M\$ pour l'année 2026; 26,898 M\$ pour l'année 2027; 30 M\$ pour l'année 2028; 30 M\$ pour l'année 2029; 28,102 M\$ pour l'année 2030; et 160 M\$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*
- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M\$ pour l'année 2026; 5,750 M\$ pour l'année 2027; 3,695 M\$ pour l'année 2028; 14,6 M\$ pour l'année 2029; 12,006 M\$ pour l'année 2030; et 22,150 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M\$ pour l'année 2026; 3,171 M\$ pour l'année 2027; 4,172 M\$ pour l'année 2028; 4,880 M\$ pour l'année 2029; 7,858 M\$ pour l'année 2030; et 33,429 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 \$ pour l'année 2026; 830 000 \$ pour l'année 2027; 1,5 M\$ pour l'année 2028; 2,33 M\$ pour l'année 2029; 13,652 M\$ pour l'année 2030; et 14,758 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M\$ pour l'année 2026; 4,065 M\$ pour l'année 2027; 18,318 M\$ pour l'année 2028; 20,071 M\$ pour l'année 2029; 27 M\$ pour l'année 2030; 30,841 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M\$ pour l'année 2026; 39,257 M\$ pour l'année 2027; 45,829 M\$ pour l'année 2028; 42,789 M\$ pour l'année 2029; 53,179 M\$ pour l'année 2030; et 286,976 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M\$ pour l'année 2026; 12 M\$ pour l'année 2027; 20,302 M\$ pour l'année 2028; 22,62 M\$ pour l'année 2029; 28,861 M\$ pour l'année 2030; et 200 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M\$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M\$ pour l'année 2026; 15,16 M\$ pour l'année 2027; 15,16 M\$ pour l'année 2028; 15,16 M\$ pour l'année 2029; 15,16 M\$ pour l'année 2030; et 75,8 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 53,430 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*
- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souigny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M\$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000\$ en 2027; 10,5 M\$ en 2028; 18,664 M\$ en 2029; 13,664 M\$ en 2030; et 89,039 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 50,984 M\$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M\$ pour l'année 2026; 5,125 M\$ pour l'année 2027; 10,245 M\$ pour l'année 2028; 12,291 M\$ pour l'année 2029; 6,508 M\$ pour l'année 2030; et 14,159 M\$ pour la période 2031-2035.*

- Retirer 55.25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M\$ pour l'année 2026; 9,9 M\$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M\$ pour l'année 2029; et 10,05 M\$ pour l'année 2030. »

Un débat s'engage sur l'amendement n° 3.

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauté, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 3 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1253074008

CM26 0111

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14\$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 \$, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services. »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement n° 1.

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement n° 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M\$ pour l'année 2026; 11 M\$ pour l'année 2027; 11 M\$ pour l'année 2028; 11 M\$ pour l'année 2029; 11 M\$ pour l'année 2030 ; et 55 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M\$ pour l'année 2026; 10,542 M\$ pour l'année 2027; 35,190 M\$ pour l'année 2028; 22,954 M\$ pour l'année 2029; 21,602 M\$ pour l'année 2030; et 16,293 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M\$ pour l'année 2026; 4 M\$ pour l'année 2028; 3,199 M\$ pour l'année 2029; 3,45 M\$ pour l'année 2030; et 15 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ \$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M\$ pour l'année 2026.*
- *Retirer 5,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M\$ pour l'année 2026; 1,1 M\$ pour l'année 2027; 2,3 M\$ pour l'année 2028; 1,2 M\$ pour l'année 2029; et 0,45 M\$ pour l'année 2030.*
- *Retirer 15,786 M\$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M\$ pour l'année 2026; 3,418 M\$ pour l'année 2027; 6,223 M\$ pour l'année 2028. »*

Un débat s'engage sur l'amendement n° 2.

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit sur l'amendement n° 2.

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 2 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M\$ pour l'année 2026; 26,898 M\$ pour l'année 2027; 30 M\$ pour l'année 2028; 30 M\$ pour l'année 2029; 28,102 M\$ pour l'année 2030; et 160 M\$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M\$ pour l'année 2026; 5,750 M\$ pour l'année 2027; 3,695 M\$ pour l'année 2028; 14,6 M\$ pour l'année 2029; 12,006 M\$ pour l'année 2030; et 22,150 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M\$ pour l'année 2026; 3,171 M\$ pour l'année 2027; 4,172 M\$ pour l'année 2028; 4,880 M\$ pour l'année 2029; 7,858 M\$ pour l'année 2030; et 33,429 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 \$ pour l'année 2026; 830 000 \$ pour l'année 2027; 1,5 M\$ pour l'année 2028; 2,33 M\$ pour l'année 2029; 13,652 M\$ pour l'année 2030; et 14,758 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M\$ pour l'année 2026; 4,065 M\$ pour l'année 2027; 18,318 M\$ pour l'année 2028; 20,071 M\$ pour l'année 2029; 27 M\$ pour l'année 2030; 30,841 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M\$ pour l'année 2026; 39,257 M\$ pour l'année 2027; 45,829 M\$ pour l'année 2028; 42,789 M\$ pour l'année 2029; 53,179 M\$ pour l'année 2030; et 286,976 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M\$ pour l'année 2026; 12 M\$ pour l'année 2027; 20,302 M\$ pour l'année 2028; 22,62 M\$ pour l'année 2029; 28,861 M\$ pour l'année 2030; et 200 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M\$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M\$ pour l'année 2026; 15,16 M\$ pour l'année 2027; 15,16 M\$ pour l'année 2028; 15,16 M\$ pour l'année 2029; 15,16 M\$ pour l'année 2030; et 75,8 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 53,430 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*
- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souigny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M\$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000\$ en 2027; 10,5 M\$ en 2028; 18,664 M\$ en 2029; 13,664 M\$ en 2030; et 89,039 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 50,984 M\$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M\$ pour l'année 2026; 5,125 M\$ pour l'année 2027; 10,245 M\$ pour l'année 2028; 12,291 M\$ pour l'année 2029; 6,508 M\$ pour l'année 2030; et 14,159 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 55,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M\$ pour l'année 2026; 9,9 M\$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M\$ pour l'année 2029; et 10,05 M\$ pour l'année 2030. »*

Un débat s'engage sur l'amendement n° 3.

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pausé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 3 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauté, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1253074013
80.01 (30.01)

CM26 0112

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14\$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 \$, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services. »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement n° 1.

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement n° 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M\$ pour l'année 2026; 11 M\$ pour l'année 2027; 11 M\$ pour l'année 2028; 11 M\$ pour l'année 2029; 11 M\$ pour l'année 2030 ; et 55 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M\$ pour l'année 2026; 10,542 M\$ pour l'année 2027; 35,190 M\$ pour l'année 2028; 22,954 M\$ pour l'année 2029; 21,602 M\$ pour l'année 2030; et 16,293 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M\$ pour l'année 2026; 4 M\$ pour l'année 2028; 3,199 M\$ pour l'année 2029; 3,45 M\$ pour l'année 2030; et 15 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M\$ pour l'année 2026; 4,05 M\$ pour l'année 2027; 6 M\$ pour l'année 2028; 9,75 M\$ pour l'année 2029; 11,164 M\$ pour l'année 2030; et 53,749 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M\$ pour l'année 2026.*
- *Retirer 5,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M\$ pour l'année 2026; 1,1 M\$ pour l'année 2027; 2,3 M\$ pour l'année 2028; 1,2 M\$ pour l'année 2029; et 0,45 M\$ pour l'année 2030.*
- *Retirer 15,786 M\$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M\$ pour l'année 2026; 3,418 M\$ pour l'année 2027; 6,223 M\$ pour l'année 2028. »*

Un débat s'engage sur l'amendement n° 2.

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit sur l'amendement n° 2.

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 2 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement n° 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M\$ pour l'année 2026; 26,898 M\$ pour l'année 2027; 30 M\$ pour l'année 2028; 30 M\$ pour l'année 2029; 28,102 M\$ pour l'année 2030; et 160 M\$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*
- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M\$ pour l'année 2026; 5,750 M\$ pour l'année 2027; 3,695 M\$ pour l'année 2028; 14,6 M\$ pour l'année 2029; 12,006 M\$ pour l'année 2030; et 22,150 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M\$ pour l'année 2026; 3,171 M\$ pour l'année 2027; 4,172 M\$ pour l'année 2028; 4,880 M\$ pour l'année 2029; 7,858 M\$ pour l'année 2030; et 33,429 M\$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 \$ pour l'année 2026; 830 000 \$ pour l'année 2027; 1,5 M\$ pour l'année 2028; 2,33 M\$ pour l'année 2029; 13,652 M\$ pour l'année 2030; et 14,758 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M\$ pour l'année 2026; 4,065 M\$ pour l'année 2027; 18,318 M\$ pour l'année 2028; 20,071 M\$ pour l'année 2029; 27 M\$ pour l'année 2030; 30,841 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M\$ pour l'année 2026; 19,560 M\$ pour l'année 2027; 39,927 M\$ pour l'année 2028; 25,968 M\$ pour l'année 2029; 34,097 M\$ pour l'année 2030; et 125,67 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M\$ pour l'année 2026; 39,257 M\$ pour l'année 2027; 45,829 M\$ pour l'année 2028; 42,789 M\$ pour l'année 2029; 53,179 M\$ pour l'année 2030; et 286,976 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M\$ pour l'année 2026; 12 M\$ pour l'année 2027; 20,302 M\$ pour l'année 2028; 22,62 M\$ pour l'année 2029; 28,861 M\$ pour l'année 2030; et 200 M\$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M\$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M\$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M\$ pour l'année 2026; 15,16 M\$ pour l'année 2027; 15,16 M\$ pour l'année 2028; 15,16 M\$ pour l'année 2029; 15,16 M\$ pour l'année 2030; et 75,8 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 53,430 M\$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*
- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souigny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M\$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000\$ en 2027; 10,5 M\$ en 2028; 18,664 M\$ en 2029; 13,664 M\$ en 2030; et 89,039 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 50,984 M\$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M\$ pour l'année 2026; 5,125 M\$ pour l'année 2027; 10,245 M\$ pour l'année 2028; 12,291 M\$ pour l'année 2029; 6,508 M\$ pour l'année 2030; et 14,159 M\$ pour la période 2031-2035.*
- *Retirer 55,25 M\$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M\$ pour l'année 2026; 9,9 M\$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M\$ pour l'année 2029; et 10,05 M\$ pour l'année 2030. »*

Un débat s'engage sur l'amendement n° 3.

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement n° 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauté, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 3 rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Aneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1253074009
80.01 (30.02)

À 19 h 03,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0113

Approbation du budget 2026 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0030;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1250310006

CM26 0114

Approbation du budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0029;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250310007

CM26 0115

Approbation du budget 2026 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0028;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250310008

CM26 0116

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0050;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, par sa résolution CM26 0008;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

que la somme de 297,7 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1253074022

CM26 0117

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0044;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, par sa résolution CM26 0009;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2026, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contributions pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	378 990	3,873
Beaconsfield	486 058	4,967
Côte-Saint-Luc	593 884	6,069
Dollard-des-Ormeaux	938 409	9,589
Dorval	1 657 122	16,934
Hampstead	234 570	2,397
Kirkland	656 442	6,708
L'Île-Dorval	1 515	0,015
Montréal-Est	484 133	4,947
Montréal-Ouest	127 600	1,304
Mont-Royal	1 165 309	11,908
Pointe-Claire	1 661 312	16,977
Sainte-Anne-de-Bellevue	197 575	2,019
Senneville	89 335	0,913
Westmount	1 113 661	11,380
Total	9 785 916	100,000

2. La contribution est payable en deux versements égaux le 16 mars 2026 et le 1^{er} juin 2026.
3. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes et au mode de paiement de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2026, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1253074016

À 19 h 04,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 et 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0118

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0040;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles la quote-part prévue au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal :

Communauté métropolitaine de Montréal	34 418 000 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	10 019 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074027

CM26 0119

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0097;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1250310010

42 – Adoption de règlements

À 19 h 04, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 19 h 04,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0120

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0012;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0012;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0042;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) ».

Un débat s'engage.

À 19 h 05,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Aneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs
Aneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 24

Adopté à la majorité des voix.

42.01 1253074014

Règlement 26-004

CM26 0121

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0013;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0013;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0043;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1253074015

Règlement 26-005

CM26 0122

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0014;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0014;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0054;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253074025

Règlement 26-006

CM26 0123

Adoption - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0015;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0015;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0047;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253074019

Règlement 26-007

CM26 0124

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0016;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0016;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0053;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1258480001

Règlement 18-020-5

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 19 h 09, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 19 h 09,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0125

Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget de 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1253074011
80.01 (30.03)

CM26 0126

Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250310005
80.01 (30.04)

CM26 0127

Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1250310004
80.01 (30.05)

CM26 0128

Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1250310003
80.01 (30.06)

CM26 0129**Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1250310002
80.01 (30.07)

À 19 h 19,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.08) à 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0130**Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 \$

- 2- de verser une somme maximale de 808 379 200 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253074028
80.01 (30.08)

CM26 0131

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2026)

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1253074024
80.01 (30.09)

CM26 0132**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1253074023
80.01 (30.10)

CM26 0133**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

4. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

5. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

6. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

7. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026

Villes liées	<u>Quotes-parts</u> - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	81,64574 %	82,56541 %
Villes reconstituées	18,35426 %	17,43459 %
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

CM26 0134

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1250310009
80.01 (30.12)

À 19 h 20,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0135

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074017
80.01 (42.01)

CM26 0136

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074018
80.01 (42.02)

CM26 0137

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074021
80.01 (42.03)

CM26 0138

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074026
80.01 (42.04)

À 19 h 21, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous au conseil municipal du mois de février 2026.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE